

Rome, le 10 septembre 2025

REUNION – ASSISES DE LA PROTECTION SOCIALE – BOURSES SCOLAIRES

Présents :

Mme Gaëlle BARRÉ, conseillère des Français de l'étranger, présidente du Conseil consulaire
Mme Carole DE BLESSON, conseillère des Français de l'étranger
M. Olivier SPIESSER, conseiller des Français de l'étranger
M. Daniel PESTOURIE, proviseur du lycée Chateaubriand de Rome
M. Laurent BONICEL, Directeur de l'école Dumas de Naples
Mme Audren SEGUILLON, proviseure de l'Institut St Dominique de Rome
M. Philippe KRYZTOFIK-CABIDDU, proviseur du Lycée Victor Hugo de Florence
Mme Karine GAUTHEY, Enseignante responsable des EBEP au lycée Chateaubriand
Mme Carole CHARDES-BOUCHAUDY, référente EBEP à l'école primaire Chateaubriand
Mme Lorenza CORONAS, responsable cellule Orientation Lycée Chateaubriand
M. Grégory STRABACH, médecin-conseil du poste
Mme Louise DANGLEJEAN, AESH
Mme Céline COUGOULE, représentante des parents d'élèves (APE)
Mme Vanessa MAGLIOCCI, représentante des parents d'élèves (APE Florence)
Mme Eva BALLI, représentante des parents d'élèves (APE Florence)
Mme Sylvie COUPEY, représentante du personnel enseignant (SNES)
Mme Virginie VASSEUR TOIATI, représentante du personnel enseignant (SNES)
Mme Ilaria VEZZANI, représentante du personnel enseignant (CGIL)
Mme MUNOZ Marianne, présidente de Rome Accueil
Mme Francesca TOPPETTI, représentante des parents d'élèves (GIPE)
M. Guillaume ROUSSON, consul général de France à Florence
Mme Lise MOUTOUMALAYA, consule générale de France à Naples
M. Fabrice MAIOLINO, consul général de France à Rome
M. Fabrice FOURMY, chef de Chancellerie
Mme Sophie MASSON, agent du consulat général chargée des affaires sociales
Mme Giulia BRUNETTO, agent du consulat général chargée des affaires sociales

Excusés :

M. Olivier LEBEL, conseiller des Français de l'étranger
M. Pierre CHORAINE, conseiller des Français de l'étranger
Mme Claire BUOB, représentante de Français du monde
Mme Pascale STRINGER, médecin-conseil du poste

Mme Gaëlle Barré, présidente du conseil consulaire, a introduit la réunion en rappelant que celle-ci s'inscrivait dans le cadre des Assises de la protection sociale, dont le but était de mener une réflexion sur le dispositif de protection sociale en faveur des Français établis hors de France et de proposer au gouvernement des pistes d'amélioration. Une première réunion sur la Protection sociale s'était tenue à Rome le 27 mai 2025. L'actuelle réunion porte sur les aides à la scolarité, bourses scolaires et accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH), en donnant notamment la parole à plusieurs acteurs de ce domaine.

Mme Barré a annoncé que le second conseil consulaire des bourses scolaires (CCB2) se tiendra le 7 novembre 2025 et le conseil consulaire pour l'action sociale (CCPAS) où les questions relatives aux Organismes locaux d'entraide et de solidarité (OLES) et au Soutien au Tissu Associatif des Français de l'Étranger (STAFE) seront également traitées aura lieu le 21 novembre 2025.

Mme Barré a ensuite présenté Mme Sophie Masson, nouvelle chargée des affaires sociales au Consulat général de France à Rome, qui a succédé M. Brian Rigolt dont elle a salué l'engagement.

M. Olivier Spiesser, conseiller des Français de l'étranger, a annoncé qu'une synthèse des travaux menés par les conseils consulaires dans le cadre des Assises de la protection sociale se tiendra le 10 octobre 2025 à Paris et qu'un Livre Blanc serait présenté au Président de la République et aux Assemblées.

1/ Les Bourses scolaires

Afin de présenter des éléments relatifs à la situation des bourses, M. Spiesser a noté l'augmentation du nombre d'élèves dans le réseau AEFE et l'augmentation des budgets alloués, mais également une baisse sensible du nombre des boursiers. Par ailleurs, plus de 450 000 mineurs français sont enregistrés hors de France, et environ 120 000 enfants français sont inscrits dans le réseau AEFE, dont 20 000 sont boursiers.

M. Spiesser a souhaité partager 8 points d'analyse :

1. La baisse du nombre de demandes de bourses, environ 6 000 les dernières huit années.
2. L'augmentation des frais de scolarité de 42% sur la même période
3. La complexité des dossiers de demande de bourses, parfois jugés intrusif
4. La hausse de la contribution progressive de solidarité (CPS) de 2 à 7 points qui a résulté en une baisse des quotités des bourses
5. La baisse mondiale des indices de parité de pouvoir d'achat (IPPA) qui a également résulté en une baisse des quotités des bourses
6. Le seuil d'exclusion au titre du patrimoine immobilier fixé à 300 000 euros à Rome
7. Les difficultés rencontrées par les familles monoparentales
8. Le contexte économique caractérisé par des pertes d'emploi et difficultés financières

NB : L'intervention détaillée de M. Spiesser est versée en annexe.

M. Fabrice Maïolino, consul général de France à Rome, a présenté en détail le dispositif des bourses, en rappelant le cadre réglementaire et le déroulement de la campagne et du processus d'attribution des bourses.

M. Fabrice Fourmy, chef de Chancellerie a fait un point sur les bourses allouées lors de la CCB1 tenue le 16 avril 2025 en indiquant que 59 dossiers avaient été accordés pour un montant de 302 868 euros, dont :

- 11 dossiers avec une quotité à 100% pour un montant de 106 054 euros
- 6 dossiers avec une quotité de 80 à 99% pour un montant de 53 034,40 euros

- 17 dossiers avec quotité de 50 à 79 % pour un montant de 89 266,18 euros
- 25 dossiers avec quotité de 1 à 49% pour un montant de 54 513,85 euros

Au travers de témoignages recueillis auprès des Français de la circonscription, **Mme Carole DE BLESSON, conseillère des Français de l'étranger**, a présenté des problématiques procédurales et administratives rencontrées, portant principalement sur la difficulté de compréhension des procédures et instructions pour constituer les dossiers, le délai trop court pour les nouvelles familles, l'auto-censure des familles face à la complexité ainsi que l'intrusivité du dossier ou l'incertitude du résultat.

Des problématiques liées à l'équité et à la discrimination ont également été rapportées, avec notamment une difficulté d'accès aux bourses pour les familles de la classe moyenne ; la différence de traitement entre locataires et propriétaires avec emprunt ; la mauvaise prise en compte des situations familiales complexes mal prises en compte, dont les familles recomposées et en séparation ; et une considération morale péjorative des enfants boursiers.

NB : L'intervention détaillée de M. Spiesser est versée en annexe.

Mme Céline Cougoule, représentante d'une association de parents d'élèves (APE), s'est entretenue avec des familles d'élèves boursiers qui ont fait part de l'accompagnement positif du Consulat général de France à Rome mais qui ont déploré l'incertitude quant à l'attribution de la bourse quand la demande est formulée. Il a été noté que certaines familles n'osaient pas déposer les demandes de bourse. **Mme Ilaria Vezzani, représentante d'une association de parents d'élèves (APE) à Florence**, a ajouté que certaines familles ne connaissaient pas le dispositif alors que d'autres trouvaient le processus trop complexe ou chronophage.

M. Daniel Pestourie, proviseur du lycée Chateaubriand de Rome, a déclaré que les effectifs de son établissement restaient stables avec une baisse des élèves français, ajoutant que le système italien était compétitif et que le profil des expatriés avait changé. Certains Français lui avaient indiqué que le réseau AEFE avec des coûts élevés n'étaient plus fait pour eux. Le lycée, qui a une référente Bourses, évoquait spécifiquement le dispositif des bourses avec les familles françaises qui avaient des difficultés financières ou demandaient des échelonnements. **Mme Lorenza Coronas, responsable cellule Orientation du Lycée Chateaubriand**, a précisé que seuls les élèves disposant d'une bourse avec une quotité de 100% étaient exonérés des frais d'inscription aux concours et des frais d'inscription sur Parcoursup. Les autres boursiers faisaient face à une lourde charge financière.

Les représentantes des personnels enseignants ont souligné les difficultés de la classe moyenne, et notamment le personnel en contrat local, pour accéder aux bourses. En sus des frais de scolarité, les frais tels que les inscriptions ou la cantine étaient également importants.

Mme Audren Seguillon, proviseure de l'Institut St Dominique de Rome, a indiqué qu'elle recevait également les familles rencontrant en difficultés financières et les informait sur le dispositif. Elle avait fait part des difficultés liées au plafonnement des bourses dans les écoles conventionnées et à la non prise en charge des frais de scolarité pour la Toute Petite Section de maternelle.

M. Laurent Bonicel, directeur d'école Dumas à Naples, a relayé une proposition d'appliquer un tarif OTAN en faveur des familles concernées pour pallier les tarifs jugés élevés de l'école. Certaines familles françaises renonçaient en effet à l'inscription à l'école à cause de l'éloignement de la base. **Mme Lise MOUTOUMALAYA, consule générale de France à Naples**, a ajouté que les loyers élevés autour de l'école et la circulation chaotique étaient aussi des freins à l'inscription d'élèves français.

2/ L'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH)

M. Spiesser a introduit la seconde partie de la réunion en soulignant que ce dispositif s'adressait aux élèves français et était alloué sans condition de revenus. Le budget spécifique pour les AESH avait connu une très forte augmentation et bénéficiait à un nombre croissant d'élèves assurant ainsi une meilleure inclusion scolaire.

Mme Karine Gauthey, enseignante responsable des EBEP au lycée Chateaubriand, et Mme Carole Charles-Bouchaudy, référente EBEP à l'école primaire Chateaubriand, ont partagé les difficultés rencontrées. Certains parents refusaient l'accompagnement de leur enfant et craignaient la stigmatisation. Elles ont aussi relayé les mauvaises conditions de travail de certains accompagnants que les familles emploient sans contrat et aux seules heures effectuées. Elles ont souligné que certains élèves scolarisés étaient porteurs d'un lourd handicap.

Mme Louise D'Anglejean, AESH, qui a accompagné des élèves au Lycée Chateaubriand les deux dernières années, a témoigné de son expérience caractérisée par la précarité et des relations difficiles avec les parents qui refusaient de signer un contrat de travail et de lui garantir des congés maladie ou maternité. La signature d'un accord tripartite entre le lycée, la famille et l'accompagnant, ne garantissait pas des conditions de travail satisfaisantes et étaient parfois illégales. Elle-même et d'autres accompagnants, souvent démunis et peu informés, ne percevaient pas toutes les sommes qui leur étaient dues.

M. Pestourie a ajouté que les établissements étaient dans une situation difficile car ne pouvaient pas s'assurer de l'existence d'un contrat entre la famille et l'accompagnant ; ne pouvaient pas s'immiscer dans la relation entre ces deux derniers ; et ne pouvaient pas considérer l'accompagnant travaillant pourtant leur sein comme un de ses employés et faisant partie du corps enseignant.

Mme Seguillon a indiqué que l'Institut St Dominique de Rome avait choisi de recruter un AESH, mais a rappelé que le coût était nettement supérieur à la rémunération par heure octroyée aux AESH par l'AEFE.

3/ Les recommandations formulées à la suite de ces échanges

3.1. Clarification de la communication avec des outils modernes, simples et accessibles

- **Information simplifiée et accessible** : Les critères d'éligibilité, les montants des bourses et les délais de dépôt des dossiers devraient être présentés de manière simplifiée sur les sites officiels de l'AEFE et des consulats.

Créer un pack d'accueil bilingue remis aux familles dès leur arrivée avec :

- Créer une vidéo sous forme de tutoriel,
- un simulateur pour une estimation d'attribution de la bourse et
- un guide interactif illustré et bilingue écrit avec une terminologie simplifiée

- **Anticipation** : Informer les familles dès leur installation sur le dispositif des bourses avec des webinaires en juillet ou août sur les démarches à suivre, comme permanences d'information dans les consulats.

3.2. Simplification et modernisation des procédures administratives

- Plateforme numérique intuitive : L'AEFE pourrait mettre en place une plateforme en ligne avec vidéo, tutoriel, guide, simulateur de calcul permettant aux familles de comprendre le fonctionnement en toute transparence
- Réduction des pièces justificatives : Alléger la liste des documents requis, en se concentrant sur les informations essentielles.
- Délai de traitement spécifique pour les nouvelles familles : instaurer une dérogation spécifique pour les familles arrivées après le 15 août avec possibilité de dépôt de dossier allongé.

3.3. Revoir des critères d'éligibilité pour une meilleure prise en compte des situations particulières de la composition familiale

- Un calcul plus juste du quotient familial :
 - Meilleure prise en compte des familles locataires sans propriété immobilière, en considérant leur charge mensuelle réelle
 - Pour les familles recomposées : ne retenir que les revenus des responsables légaux/obligés alimentaires
 - Pour les séparations en cours, évaluer sur le seul revenu du parent assumant les frais, sur présentation de justificatifs
 - Meilleure prise en compte des classes moyennes. Le seuil d'exclusion au titre du patrimoine immobilier pourrait être revu à la hausse pour les villes comme Rome et Florence.
- Encourager les réunions de pré-dialogue entre le poste consulaire et les élus afin de mieux appréhender les besoins spécifiques des familles et le calcul de l'enveloppe.

3.4. Renforcer le statut d'AESH en impliquant davantage les établissements scolaires

- Amélioration de l'information sur le dispositif des AESH : un effort en faveur de tous les intervenants du dispositif des AESH pourrait être mis en place. Avec de la part de l'AEFE un guide comprenant toutes les informations règlementaires, le calendrier et les modalités à destination des familles, mais aussi un guide pour les AESH pour les informer de leurs droits et du dispositif en général.
- Créer un statut spécifique d'AESH au sein des établissements scolaires afin d'éviter leur précarisation, avec une intégration dans les équipes éducatives et pédagogiques des établissements scolaires selon des missions clairement définies
- Revalorisation salariale immédiate des AESH accompagnée des droits fondamentaux similaires à la fonction publique d'État (salaire, couverture sociale, congé de maternité et de maladie...)
- Professionnalisation du métier d'AESH accompagnée d'une formation continue qualifiante tout au long de la carrière.

Conclusion de la réunion

Mme Gaëlle Barré a conclu la réunion en annonçant que le compte-rendu et ses recommandations devaient être transmises avant le 15 septembre. Elle remercié tous les intervenants pour leur participation./.